



CONTRAT DE SAILLIE

Je soussigné (nom, prénom) _____

Adresse _____

Tel _____ Email _____

Propriétaire de la jument :

Nom de la jument _____

Numéro SIRE _____ Date de naissance _____

Déclare réserver une saillie de l'étalon KA NOON REJ pour la saison de monte 2015, en acceptant les conditions générales ci-dessous.

Fait à _____, le _____

L'acheteur

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le vendeur

Cachet de l'EARL Haras La Colombière

CONDITIONS GENERALES

Pour réserver une saillie, l'acheteur doit télécharger, imprimer, compléter un CONTRAT DE SAILLIE (www.haraslacolombiere.fr), en deux exemplaires. L'acheteur doit renvoyer ces deux exemplaires dûment remplis ainsi que le règlement correspondant par voie postale au HARAS LA COLOMBIERE, 276 chemin du prieuré, 83170 Camps La Source. Le règlement est composé de deux chèques :

- un chèque « d'acompte » de 50 % du montant total de la saillie.
- un chèque « de solde » de 50 % du montant total de la saillie.

A réception, les deux exemplaires du CONTRAT DE SAILLIE sont signés par le HARAS LA COLOMBIERE. Un des deux exemplaires est retourné à l'acheteur dans les meilleurs délais.

Le chèque « d'acompte » est encaissé à réception du contrat et valide la réservation de la saillie.

Le chèque « de solde » est encaissé après saillie, au départ de la jument.

A l'arrivée au HARAS LA COLOMBIERE, l'acheteur devra présenter les papiers de la jument qui devra justifier d'un état sanitaire réglementaire :

- vermifuges à jour
- vaccinations à jour : grippe, tétanos, rhinopneumonie (comprise jusqu'au 9^{ème} mois de gestation).
- test bactériologique négatif de métrite contagieuse et d'artérite virale équine de moins d'un mois et ne doit pas avoir été présentée à un autre étalon depuis.

La jument devra être présentée déferrée des postérieurs.

Les frais d'hébergement et le suivi vétérinaire de la jument sont à la charge de l'acheteur. Le HARAS LA COLOMBIERE propose un forfait de pension complète à la journée. Les saillies sont faites en main et s'adaptent au comportement de la jument.

GARANTIE POULAIN VIVANT 48H : Dans le cas où la jument serait constatée vide, d'avortement, de décès du poulain avant ses 48h, la jument de votre choix pourra être représentée gracieusement devant l'étalon pendant la même saison ou à la suivante. Pour ce faire, le certificat vétérinaire, la copie des vaccins et des tests bactériologiques ainsi que la déclaration de naissance devront nous être renvoyés. Si l'acheteur ne remplit pas ces conditions ou ne désire pas reporter la saillie, celle-ci sera perdue.